

La CGT signe l'accord sur le Handicap

La CGT s'est toujours sentie très concernée par le handicap.

En effet, si le handicap est "*une limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société*", les militants CGT sont très souvent confrontés à des situations personnelles liées au travail, et plus particulièrement à la difficulté, voire l'impossibilité, de poursuivre une activité professionnelle comme "avant".

À l'entreprise, nous sommes régulièrement confrontés à des salariés qui se retrouvent, ponctuellement ou durablement, en situation de perte, partielle ou totale, de la capacité à effectuer leur travail, voire parfois à devoir mettre en danger leur santé s'ils continuent à effectuer leur travail sans aménagement de poste.

Nous avons donc abordé cette négociation avec un objectif double :

- 1) Faire embaucher des salariés handicapés dans une entreprise où les conditions de travail sont très difficiles, puisque nous sommes exposés à de multiples pénibilités, parfois cumulées.
 - Nous voulions un accord "engageant", avec des objectifs "quantifiés", un suivi concret de la réalisation des objectifs sur le long terme (*recrutement, intégration, suivi au cours de la carrière*)
 - Nous ne voulions pas définir des objectifs trop élevés, mais des "objectifs réalistes" pour "réussir" les objectifs attendus par cet accord.
 - Nous voulions prendre le temps d'analyser les réussites et les difficultés pour définir les objectifs suivants. Qui seront définis annuellement en fonction de l'expérience acquise au fur et à mesure des années et de la réalité du terrain.
- 2) Partir de cette expérience pour travailler la question du maintien dans l'emploi des salariés actuels qui ont et ou auront des handicaps / inaptitudes.

La Direction a décidé de faire un don de 10 000 € à Handisport, nous nous en félicitons à double titre.

- D'une part pour l'aide que cela apportera aux sportifs handicapés, et à, nous l'espérons, participer à la médiatisation de handisport bien trop peu diffusé ou évoqué dans les médias par rapport au sport en général.
- D'autre part, cela montre que la direction concrétise ses paroles en y ajoutant des moyens financiers concrets pour faire vivre cette belle phrase de l'accord : "*Il est conclu le présent accord traitant de l'intégration et du maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap*".

La CGT s'est beaucoup impliquée dans la négociation de cet accord.

Nous avons proposé de nombreuses modifications de textes, qui au final ont été acceptées par la direction, ce qui débouche aujourd'hui sur un "réel accord" entre la CGT et la direction, sur le papier et dans les faits au quotidien sur le lieu de travail.

Car nous avons bien l'intention de le faire vivre, pas seulement le classer dans une armoire.

Ce chèque est donc la 1^{ère} pierre d'un grande aventure à faire vivre au sein de notre entreprise.